

Date de convocation : 14/12/2023	DEPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE COMMUNE DE DUNIERES DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
---	--

Le dix-huit décembre deux mil vingt-trois à vingt heures.

Le Conseil Municipal de la Commune de DUNIERES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre DURIEUX, maire.

Présents : Nelly BEAULAIGUE, Florian CHAUDIER, Dimitri CLOT, Hélène DREVET, Pierre DURIEUX, Pascal GOUY, Jean Paul GRANGE, Fabienne MANOHA, Catherine MARCON, Pierrick MARCON, Pascale MERLE, Isabelle MEYNET, Colette MORIN, Christophe MOULIN, Fanny MOURIER, Marie Laure OUDIN, Éric PARRAT, Patricia SOUCHON, Robert VALLAT (19).

Excusés : Corinne BEAL, Cédric BROUSSARD, Emeline MOUNIER (pouvoir à Pierrick MARCON), Thierry SABOT (pouvoir à Isabelle MEYNET) (4).

Monsieur Christophe MOULIN a été désigné secrétaire de séance.

OBJET DE LA SEANCE : Fonds de concours école - CCPM

DCM 20231218-2

Monsieur Le Maire rappelle la délibération du Conseil Communautaire du 05/07/2021 approuvant la reconduction d'un fonds de concours de la Communauté de Communes du Pays de Montfaucon aux Communes afin de les accompagner financièrement dans le financement des dépenses relatives aux élèves de leur territoire inscrits dans les écoles publiques et écoles privées (uniquement les enfants habitants sur le territoire communautaire scolarisés sur le territoire ou hors du territoire de la CCPM – enfants pris en compte : ceux inscrits à l'occasion de la rentrée scolaire sur la base des listes établies par l'éducation nationale).

Dans ce cadre, la CCPM est en mesure de verser à DUNIERES l'aide suivante :

Commune de Dunières (école publique) :
Nombre d'élèves inscrits de la CCPM : 121
Aide à verser : 36 784 € (121 x 304 €)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

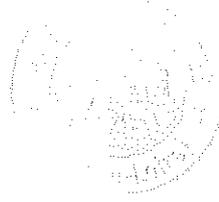
- Donne son accord pour solliciter ce fond de concours école pour un montant de 36 784 € en prenant une délibération concomitante avec la CCPM.

AR Prefecture

043-214300873-20231218-DCM20231218_2-DE
Reçu le 20/01/2024

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme,

Le Maire,
Pierre DURIEUX



Handwritten signature of Pierre Durieux in black ink.

Le Secrétaire de séance,
Christophe MOULIN

Handwritten signature of Christophe Moulin in black ink.

AR Prefecture

043-214300873-20231218-DCM20231218_2-DE
Reçu le 20/01/2024